

À une séance spéciale du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 14 juin 2010 à 19h00 étaient présents le Maire Brent Orr, et les Conseillers Steve Forbes, Keith Smith, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

**(10-06-99)** Il est proposé par le Conseiller Forbes d'adopter l'ordre du jour comme présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

La séance est ouverte aux visiteurs présents.

Debbie Greer demande pourquoi il y a des dos d'âne sur le chemin Cemetery.

Un contribuable a commenté qu'ils seraient dans le chemin advenant un cortège funèbre dans ce secteur.

Joan Woermke a commenté qu'ils entraveraient aux camions de pompier qui se rendent sur les sites dans ce secteur.

Bill Kearnan a commenté que les dos d'âne ont eu du succès pour ralentir la circulation et aident à la sécurité des enfants dans ce secteur. Il recommande de les laisser là pour un an pour vérifier la situation.

Paul Hinch demande si deux dos d'âne de plus peuvent être installés sur le chemin Cemetery .

Bill Kearnan a commenté la suggestion du Maire Orr que Norway Bay forme un comité pour discuter où ils pensent quel serait le meilleur endroit pour les dos d'âne en disant que le comité ne serait jamais d'accord, et comme ils sont déjà installés, les laisser où ils sont.

Un contribuable demande pourquoi les dos d'âne sont nécessaires et qu'une meilleure solution serait de contacter la police pour plus de surveillance.

Paul Hinch donne un mise à jour sur la situation des railles du CN. Cela sera discuté à la prochaine séance régulière du Conseil.

Teddy Ambridge a questionné quel est l'exacte formulation du contrat concernant la proposition de la disposition des déchets indiquée à l'ordre du jour.

Bruce Robertson a demandé quelle est la longueur du contrat et s'il sera ouvert à la négociation chaque année.

Eileen Barry a questionné pourquoi les sacs à déchets sont transparents et s'ils sont biodégradables parce qu'elle est inquiète de l'impact sur l'environnement.

Peter Hanna a soumis une lettre concernant le contrat de disposition des déchets et il a eu une discussion concernant les montants de dollars dans ce contrat.

Teddy Ambridge a nommé les points dans le contrat qui ne pourront être renégociés jusqu'au 31 mars 2015.

Un contribuable demande si le contrat de Tom Orr peut être renégocié avec la Municipalité avant janvier 2011 et s'il est un contrat rédigé ou verbal.

**(10-06-100)** Il est proposé par le Conseiller Graham d'autoriser le Maire Brent Orr de signer le contrat de disposition des déchets avec Tom Orr Cartage. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Il y a discussion concernant la résolution # 10-06-97.

**(10-06-101)** Il est proposé par le Conseiller Forbes d'accepter la révision de l'ordre du jour pour inclure le vote sur la résolution # 10-06-97. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(10-06-102)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de retirer la résolution # 10-06-97. La résolution est défaite par les Conseillers Forbes, Smith, O'Malley, Graham et Kilgour. Le Maire s'abstient de voter.

**(10-06-103)** Il est proposé par le Conseiller Forbes de garder les dos d'âne à leur emplacement présent pour un autre mois pour voir leur efficacité et d'installer la signalisation appropriée. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(10-06-104)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire Brent Orr

---

Directeur Général Keith Emmerson